

GUIDE PRATIQUE DES STAGES

Master Santé Publique Parcours 1 2024-2025

Sommaire

1. PRÉAMBULE	2
2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.....	2
Définition d'un stage	2
Pré-projet de stage.....	2
Convention de stage.....	3
Encadrement du stage	3
Durée du stage	5
Gratification du stage	5
Contrat pédagogique	5
3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES.....	6
Objectifs	6
Modalités de suivi du stagiaire par le tuteur INSPE	7
Interaction entre tuteurs (organisme d'accueil / INSPE)	8
Modalités d'évaluation universitaire du stage	8
Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant)	9
Outils et services pour la recherche de stage	10
4. ANNEXES	11

Rédigé par : l'équipe pédagogique du Master Santé Publique parcours 1 et le service Formation

Dernière mise à jour : 25/09/2023

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants du Master SANTE PUBLIQUE – Parcours Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes.

1. PRÉAMBULE

La réalisation du stage de mise en situation professionnelle correspond à une unité d'enseignement **(UE 19 M1 et UE 1210 M2)** et constitue une étape essentielle de la formation master (ces UE appartiennent à des blocs d'UE non compensables).

La structure d'accueil de l'étudiant pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives / locales, nationales ou internationales...) mais elle doit **assurer des missions dans les champs de la promotion de la santé et de la prévention.**

Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger ; et peut se dérouler tout au long de l'année en tenant compte du calendrier de formation du diplôme. (La période de stage est précisée ci-dessous)

2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un étudiant de développer des compétences complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

Pré-projet de stage

Dès la première prise de contact avec l'organisme d'accueil, il convient de négocier et rédiger de façon concertée entre l'étudiant et le tuteur de la structure le document pré-projet de stage (annexe 2), il s'agit alors de définir :

- les activités de promotion de la santé à réaliser au regard des compétences à développer pour le diplôme,
- La nature ainsi que les dates des livrables en lien avec les activités,
- Le volume horaire et la gratification éventuelle (aspect réglementaire ci-dessous),
- Le planning global du stage.

Ce document doit -être signé et validé par les trois parties suivantes : l'étudiant, le tuteur de la structure et le tuteur INSPE.

- La commission de validation des pré-projets de stage se réunira aux dates suivantes :
18 octobre 2023 - 8 et 22 novembre 2023 - 6 et 22 décembre 2023 – 10 et 17 janvier 2024.

Le pré-projet devra parvenir aux membres de la commission au moins 7 jours avant une date de commission prévue.

Une fois le pré-projet validé, l'étudiant saisit les éléments dans P-stage nécessaire à l'élaboration et à l'édition de la convention. Cette étape prend environ 2 semaines et doit obligatoirement être anticipée.

Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (UCA-INSPE), la structure d'accueil et le/la stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débiter avant la validation du pré-projet de stage et la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci.

Encadrement du stage

Conformément à la loi du n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un **double encadrement** :

1-Encadrement durant le stage au sein de l'organisme d'accueil

Rôles et missions du tuteur terrain de stage au sein de l'organisme d'accueil :

- Il élabore conjointement avec l'étudiant, le pré-projet de stage.
- En charge de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, cette personne est garante du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Elle ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat),
- Il complète la fiche d'évaluation du stage (ANNEXE 3) avec l'étudiant (et le tuteur INSPE si demande spécifique), afin de faire le point sur les compétences développées par le/la stagiaire,
- Il fait le point avec l'enseignant référent INSPE à minima 2 fois pendant le stage.
- Il est invité à participer aux soutenances du stage et mémoire en juin.

2- Encadrement pédagogique du stage au sein de l'organisme de formation

Rôles et missions tuteur de stage - INSPE Clermont-Auvergne :

- Il accompagne l'élaboration du pré-projet de stage et le soumet à la commission de stage mensuellement.
- Il est en lien avec l'étudiant, le tuteur terrain de l'organisme d'accueil, le gestionnaire de stages et le responsable du parcours et ils travaillent en collaboration et s'informent régulièrement de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles,
- Il pilote et coordonne l'accompagnement collectif du stage via le séminaire « stage » qui se tient lors de chaque semaine de cours,
- Il organise des rendez-vous individuels sur demande,
- Il coordonne le développement du e portfolio permettant pour chaque étudiant, d'analyser le développement de ses compétences professionnelles,
- Il sollicite le tuteur pour réaliser à minima 2 temps de suivi,
- Il assure le suivi pédagogique du stage en lien avec le gestionnaire de stages via P-stage.

		Master 1	Master 2
SUIVI PEDAGOGIQUE DU STAGE	Responsable du parcours 1 du master santé publique	Carine SIMAR INSPE - MCF Sciences de l'éducation et de la formation Carine.simar@uca.fr 0473318764	
	Responsable pédagogique stage et tuteur INSPE	UE 19 Coline HEROS Formatrice INSPE coline.heros@uca.fr Philippe CURY INSPE-MCF - MCF Sciences de l'éducation et de la formation Philippe.cury@uca.fr	UE1210 Coline HEROS Formatrice INSPE coline.heros@uca.fr Philippe CURY INSPE-MCF - MCF Sciences de l'éducation et de la formation Philippe.cury@uca.fr
SUIVI ADMINISTRATIF DU STAGE	Responsable adjointe du Service Formation	Amandine Corgnac Amandine.Corgnac@uca.fr 0473317179	
	Gestionnaires des stages – Service Formation et site de Moulins	Amandine CORGNAC Amandine.corgnac@uca.fr 04 73 31 71 79 Sarah BUREAU sarah.bureau@uca.fr 04 70 35 13 03 Stages.inspe@uca.fr	

	Gestionnaires contrats pédagogiques	Sabine LEFORT Sabine.lefort@uca.fr 04 73 31 73 00
--	--	---

ATTENTION : Dans le cadre de cette formation, le tuteur de stage INSPE est également l'enseignant responsable pédagogique du stage UE19 ou UE1210, ainsi les tuteurs INSPE de stage sont :

- Master 1 : Coline HEROS -Philippe CURY
- Master 2 : Coline HEROS -Philippe CURY

Durée du stage

La durée du stage doit être comprise entre :

- **308 heures minimum et 924h maximum** pour le **M1**,
- **400 heures minimum et 924h maximum** pour le **M2**,

Que le stage soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, la durée est calculée en fonction de la **présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil (les jours fériés ne sont pas comptabilisés)**.

Période de stage :

M1 : entre le 28 octobre 2024 et le 31 mai 2025.

M2 : entre le 21 octobre 2024 et le 28 juin 2025.

Gratification du stage

Actuellement, la **gratification minimale horaire** s'élève à **4,35€**. Le versement d'une gratification est **obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (soit 308h)**.

Vous trouverez de plus amples informations sur le [site du ministère](#) de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages.

Vous pouvez également faire une simulation de la gratification via ce lien : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

Contrat pédagogique

Les compétences développées par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement peuvent être valorisées au sein de son parcours

de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L. 611-9 et D.611-7 du code de l'éducation.

Cas particulier Etudiants salariés ou stagiaires de la formation continue

Il est possible de faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un contrat de travail comme un terrain de stage. L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions confiées à l'étudiant ou stagiaire FC dans le cadre de son contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation. Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un **contrat pédagogique**. La procédure à suivre est identique et doit respecter la procédure précédemment citée. (pré-projet, commission de stage et contrat pédagogique.)

3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique. Le stage se déroule au sein d'organismes, de structures et / ou d'associations de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention.

Objectifs

Le stage a pour objectif de participer au développement des compétences attendues dans le diplôme.

Les compétences ciblées correspondent aux attendus de fin de master. Elles seront mises en œuvre de façon progressive et étayée, grâce au soutien du tuteur de stage INSPE, qui permettra ainsi à l'étudiant de nourrir son portfolio numérique de compétences. Le référentiel ci-dessous est à prendre en compte dans le pré-projet de stage.

Dans le cadre du stage de **Master 1**, les compétences suivantes seront mises en œuvre suivant le terrain de stage choisi :

- 1-Concevoir et mettre en œuvre des formations d'adulte en promotion de la santé et accompagner leur développement professionnel
- 2-Eduquer à la santé dès le plus jeune âge : concevoir, mettre en œuvre et innover en matière d'éducation à la santé
- 3-Gérer, mettre en œuvre et évaluer des projets en promotion de la santé
- 4-Transformer des milieux de vie en milieux promoteurs de santé
- 5-Développer une posture professionnelle promotrice de santé

Dans le cadre du stage de **Master 2**.

- Être capable de concevoir, planifier et évaluer un projet en promotion de la santé - ingénierie de projets en promotion de la santé (conception, évaluation, financements, outils)
- Être capable de soutenir et d'impulser des politiques en matière de promotion de la santé (connaître les politiques, plaider, évaluer les politiques...)
- Être capable de gérer des équipes et d'animer des réseaux professionnels (partenariat, management, coordination)
- Être capable de développer et analyser des interventions pédagogiques en promotion de la santé (conceptions, mise en œuvre, données probantes, analyse, évaluations, stratégies d'intervention, éthiques)
- Être capable de développer et analyser des interventions andragogiques en éducation à la santé (conceptions, mise en œuvre, données probantes, analyse, évaluations, stratégies d'intervention, éthiques)
- Être capable de communiquer et plaider en matière de promotion de la santé (littératie en santé, règles de communications, langue anglaise, poster...)
- Être capable de développer une recherche scientifique en promotion de la santé (revue de littérature, références bibliographique, démarche scientifiques, outils / méthodes, etc.)
- Être capable de distinguer les sources documentaires, les référencer et organiser une veille documentaire en promotion de la santé

L'objectif de cette démarche est de favoriser l'adoption par l'étudiant d'une posture réflexive sur son activité de stage, par la mobilisation de ses connaissances théoriques (dans le champ de la promotion de la santé, de l'analyse des pratiques professionnelles, des dynamiques de travail...), en lien avec ses pratiques quotidiennes de cadre en promotion de la santé.

L'étudiant a le devoir de respecter les règles éthiques et déontologiques de la profession ciblée, notamment l'obligation de discrétion et d'anonymat.

Modalités de suivi du stagiaire par le tuteur INSPE

- Temps de suivi collectif (lors de chaque semaine de cours en présentiel et / ou en distanciel)
- Temps de suivi individuel (à la demande et sur rdv)

En cas de difficulté rencontrée dans le cadre de son stage, l'étudiant peut solliciter une médiation en contactant par écrit son tuteur INSPE et en détaillant précisément les problématiques rencontrées.

Interaction entre tuteurs (organisme d'accueil / INSPE)

Au minimum, 2 rendez-vous seront fixés entre les tuteurs de stage de l'organisme d'accueil et de l'organisme de formation INSPE :

- Un premier rendez-vous en début de stage, (un mois environ après le début de stage)
- Un second rendez-vous au 2/3 du stage environ,
- Autres rendez-vous à la demande, selon les besoins identifiés.

Modalités d'évaluation universitaire du stage

La validation du stage de **Master 1** (UE19) repose sur 2 notes :

1^{ère} Note = Moyenne de l'évaluation écrite d'extraits du e-portfolio + l'évaluation finale de stage (conjointement complétée- annexe 3)

Le travail écrit consiste, pour l'étudiant, à compléter le portfolio numérique de compétences selon les conditions définies par le responsable de l'UE. L'évaluation conjointe du stage (tuteur terrain de stage de l'organisme d'accueil / étudiant) compte en 2^{ème} note dans l'évaluation écrite.

2^{ème} Note = Une soutenance orale fin juin 2025

La soutenance orale permettra à l'étudiant de poursuivre la réflexion engagée. Elle constitue un bilan d'étape dans le cursus, en permettant à l'étudiant de présenter son parcours, son projet professionnel et d'analyser le développement de ses compétences et ses objectifs pour la deuxième année de master.

Cette unité d'enseignement **n'est pas compensable**, et ne participe pas à la compensation, pour la première année de master.

La validation du stage de **Master 2** (UE1210) repose sur 2 notes écrites :

1^{ère} note : Evaluation écrite de l'ensemble du e-portfolio

2^{ème} note : Evaluation finale de stage (conjointement complétée- annexe 3)

Le travail écrit consiste, pour l'étudiant, à compléter le portfolio numérique de compétences selon les conditions définies par le responsable de l'UE. L'objectif est d'adopter **une posture réflexive** en mobilisant ses connaissances théoriques dans le champ de la promotion de la santé et de l'analyse des pratiques professionnelles. Cette unité d'enseignement n'est pas compensable, et ne participe pas à la compensation, pour la deuxième année de master.

Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant)

Le tuteur terrain de stage de l'organisme d'accueil évalue conjointement le stage avec l'étudiant à partir de la fiche fournie en annexe 3.

L'objectif de cette évaluation est **d'apprécier la qualité de développement des compétences et des livrables remis.**

Elle consiste à reporter dans la fiche :

Des appréciations et commentaires relatifs à la qualité de développement des compétences et des livrables,

Une cotation du niveau de qualité d'atteinte des objectifs et livrables : A+ : Excellent / A : Très bon / B : Bon / C : Moyen / D : Mauvais

Aucune note chiffrée n'est demandée.

La fiche est à compléter **au plus tard 7 jours avant la fin de stage** et doit être transmise à l'ensemble des destinataires ci-dessous :

sarah.bureau@uca.fr

coline.heros@uca.fr

Amandine.Corgnac@uca.fr

Outils et services pour la recherche de stage

Le stage peut être effectué dans diverses structures : institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche etc. Le document « lieux de stages », accessible dans l'ENT présente les différentes structures ayant accueilli des stagiaires de master les années précédentes.

La plateforme UCA Pro

De plus, l'ensemble des offres de stage et offres d'emploi collectées par l'INSPE Clermont Auvergne sont diffusées sur la **plateforme UCA Pro** – Le réseau professionnel de l'Université Clermont Auvergne : www.ucapro.fr

L'inscription est gratuite pour les étudiants et les structures d'accueil.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) – LA FABRIQUE

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) est un service destiné à optimiser les relations entre les compétences des étudiants, des diplômés de l'Université Clermont Auvergne et les besoins en ressources humaines de l'environnement socioéconomique.

Axes de travail :

- Développer de nouvelles collaborations Université – Entreprise (réseau de partenaires)
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de stages, de jobs et d'emplois.
- Renforcer les liens entre les étudiants et Alumni.

Le BAIP, assurant la fonction de « guichet unique », est un des interlocuteurs des entreprises, collectivités territoriales, associations pour le recrutement des étudiants en emploi ou en stage.

La Fabrique propose :

- Un accueil quotidien,
- Des ateliers « candidatures », tous les mardis midi (12h30-13h30),
- Un rendez-vous individuel avec un conseiller si besoin,
- Des offres de stage et d'emploi sur le réseau www.ucapro.fr

Localisations

- Campus Centre-ville, site Carnot, au rez-de-jardin du bâtiment Paul Collomp
- Campus des Cézeaux, 1er étage de la Maison de la Vie Etudiante

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – LA FABRIQUE - Université Clermont Auvergne

34, avenue Carnot 63006 Clermont-Ferrand Cedex 1

Email : lafabrique.df@uca.fr

04 73 40 62 70

lafabrique.df@uca.fr

<https://lafabrique.uca.fr/>

4. ANNEXES

- **Annexe 1** - FICHE PRATIQUE « Réaliser son stage de Master Santé Publique »
- **Annexe 2** - FICHE PRÉ-PROJET DE STAGE
- **Annexe 3** - FICHE D'ÉVALUATION DE STAGE
- **Annexe 4** - CALENDRIER-PLANNING DE STAGE